

**Portant validation des contrats d'éditions publicitaires  
avec la société EDITINFO SARL**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la commande publique ;  
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant  
délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la convention de l'entreprise EDITINFO SARL portant contrats d'éditions publicitaires  
du Plan de Ville 2026 de la Ville de Bernay ;

Considérant que l'entreprise EDITINFO SARL propose l'offre la plus avantageuse ainsi que  
la garantie de la mise en place d'une force commerciale de proximité ;

Considérant la nécessité de signer cette convention ;

**DÉCIDE :**

De valider la convention avec l'entreprise EDITINFO SARL pour le contrat d'édition  
publicitaire du Plan de Ville 2026 de la Ville de Bernay.

signé électroniquement le 10/04/2026,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

